1846, par 238 voix sur 357 votants et 399 inscrits, contre 83 à M. Demézange et 35 à M. Achard de Bonvouloir, M. Alexis Legrand fut donc constamment réélu dans cet arrondissement dont il ne voulut pas se séparer dans la suite, car la députation lui fut à diverses reprises offerte dans l'Aveyron et dans les Bouches-du-Rhône. Pendant sa laborieuse carrière, il fut sous des titres divers le promoteur et le défenseur de tous les grands projets de loi concernant les routes, les canaux, les postes et les chemins de fer. La plupart des exposés des motifs soumis aux Chambres portent l'empreinte de son talent d'exposition. Les lois de 1833 et de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, de 1845 sur la police des chemins de fer, etc., sont sen œuvre. On conserve notamment aux nouvelles Archives du conseil d'Etat l'exposé des motifs de la loi de 1833 entièrement écrit de sa main. C'est sous son administration que fut tracé, après de longues et difficiles discussions devant les Chambres, le réseau des grandes lignes de chemins de fer si admirablement conçu. On peut ajouter que c'est aussi pendant cette même période de temps que furent étudiés et commencés la plupart des grands travaux publics qui ont eu de si heureuses conséquences pour la prospérité de Paris. M. Alexis Legrand avait été, en 1842, élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. M. Villemain a écrit que, lors de cette décision prise en conseil des ministres, l'un des membres du conseil avait dit : « Legrand est un homme qu'il faut absolument récompenser et qu'on ne peut récompenser qu'avec de l'honneur. » Nommé sous-serétaire d'Etat au ministère des Travaux publics en 1847, M. Legrand dut, par suite de cette nomination, se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 15 janvier 1848, par 215 voix sur 225 votants et 309 inscrits. La révelution de 1848 le maintint au poste de président du comité des travaux publics au conseil d'Etat, qu'il occupait depuis moins d'un an; mais le contre-coup des événements pol

LEGRAND (André-Alexandre), dit Legrand de Guttry, représentant en 1849, né à Authevernes (Eure) le 23 octobre 1796, mort à Guitry (Eure) le 28 novembre 1862, propriétaire-cultivateur dans cette commune, et d'opinions conservatrices, fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Eure à l'Assemblée législative, le 8 sur 9, par 52,697 voix (93,065 votants, 125,952 inscrits). Il siègea à droite, et vota constamment avec la majorité antirépublicaine : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il rentra dans la vie privée en 1851.

LEGRAND (PIENRE), député au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Lille (Nord) le 2 juin 1804, mort à Lille le 13 avril 1859, étudia le droitet se fit inscrire comme avocat à Lille. Conseiller municipal de Lille, et conseiller de préfecture du Nord sous Louis-Philippe, il se rallia, après tévrier 1848, au gouvernement républicain, et entra, le 29 février 1852, dans la vie politique : sa caudidature indépendante au Corps législatif dans la 1re circonscription du Nord, adoptée par le parti démocratique mo-

Merces ...

déré, triompha, au second tour de scrutin, avec 13,515 voix (25,582 votants, 37,610 inscrits, contre 11,752 au candidat officiel, M. Richebé: M. Kolb-Bernard, légitimiste, avait retiré sa caudidature avant le ballottage. « M. Pierre Legrand, observait un biographe, voilà un nom qui grandit un homme de six pieds. » D'un caractère timide, et indépendant plutôt que républicain, le député du Nord ne lit au gouvernement impérial qu'une opposition très modérée, et prit une part assez active aux travaux de la législature. En 1852, il discuta, sans l'attaquer de front, la loi du 4 juin 1852 sur les crimes et délits commis à l'étranger, et, lors du vote du contingent (session de 1856) s'efforça de pronver que la France n'avait pas besoin de 600,000 hommes, et qu'il attendrait sur ce point l'accord des autorites militaires compétentes. Réélu, le 22 juin 1857, par 12,257 voix (24,025 votants, 33,945 inscrits), contre 11,652 à M. Loiset, il observa la même ligne politique que précédemment, parla contre l'art. 2 de la loi de sûreté générale (janvier 1858), en demandant une rédaction moms vague, « chaque régime faisant tour à tour entrer ses adversaires dans la catégorie des mulhonnétes gens »; et attaqua (février suivant) la loi sur les titres de noblesse, contestant à l'empereur, au nom de la Constitution, le droit régalien de créer des nobles, depuis que « le suffrage universel a remplacé les parchemins par une carte d'électeur ». Il mourut le 13 avril 1859, et eut pour successeur à la Chambre M. Kolb-Bernard. On a de lui : Le Bourgeois de Lille, tableaux de neuwrs flamandes (1831); Voyages en Hollonde, en Suisse et dans le midi de la France (1833); Essai sur la législation militaire et sur la garisprudence des conseils de guerre et de revision (1835); Législation des portions ménagères, où se traite la question des biens communaux dans le nord de la France (1850), Essai d'un code criminel de l'armée (1857), Il était membre de la Société des sciences de Lille, et il a collaboré aux Annales de Légis-lation et de Jarrisprud

LEGRAND (Pirrie ), député de 1876 à 1885, et ministre, né à Lille (Nord) le 13 mai 1834, fils du précédent, étudia le droit, se fit recevoir avocat et plaida avec distinction au barreau de Lille. Plusieurs fois bâtomnier de l'ordre, membre du conseil municipal de Lille, adjoint au maire à la fin de l'Empire, et conseiller général du Nord, il fut, en raison de ses opinions libérales, désigné par le gouvernement de la Défense nationale, le 6 soptembre 1870, pour le poste de secrétaire général de la préfecture du Nord, et, le 10 septembre, pour celui de préfet du Nord; mais il n'y resta que peu de temps (jusqu'au 21 octobre), s'étant trouvé en désaccord avec la délégation de Tours sur plusieurs points, notamment sur le décret de dissolution des conseils généraux, décret dont il nevoulut pas se faire l'exécuteur. Après avoir réuni, le 8 février 1871, sans être élu, 60,581 voix sur 262,927 votants, comme candidat à l'Assemblée nationale, il fut révoqué des fonctions d'adjoint en janvier 1874, et se représenta, comme républicain modéré, aux élections de la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans la 1ºe circonscription de Lille, où il fut élu par 9,127 voix (10,384 votants, 16,029 inscrits). Il siégea à gauche et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,978 voix (12,932 votants, 15,276 inscrits), contre 3,847 à M. H. Bernard, il reprit sa place dans la majorité, soutint les ministères Dufaure et J. Ferry, vota pour l'art. 7,

pour l'élection de M. Grévy à la présidence de la République (au Congres), pour l'invalida-tion de l'élection de Blanqui, contre l'amiste tion de l'élection de Blanqui, contre l'amnistie plénière, etc., appuya la politique opportuniste et parut plusieurs fois à la tribune. Réélu le 21 aout 1881, par 9,229 voix (12,208 votants, 16,159 inscrits, contre 2,799 à M. Clouet des Peruches, M. Pierre Legrand eut dans la législature nouvelle un rôle plus marqué. Rapporteur de la commission chargée d'examiner les projets de réforme de la magistrature (juin 1882), il eut à traduire devant la Chambre les résolutions quelque peu confuses et contradictoires de cette commission, et fit connaître qu'elle s'était prononcée pour la suppression de l'inamovibilité, et pour la nomination des juges amovibles, non par le pouvoir, mais « pour un temps à fixer, par un corps électoral spécial choisi dans des conditions à électoral spécial choisi dans des conditions à déterminer ». L'honorable rapporteur ne s'expliquait pas davantage. Il prit part à la discussion contradictoirement avec M. Martin-Feuillée et avec M. Humbert, garde des sceaux (v. ce nom), qui combattit énergiquement le système de la commission (juillet 1882). Le 7 août suivant, lors de la constitution du cabinet Duclerc, M. Pierre Legrand fnt appelé à y prendre le portcfeuille du Commerce. Il y représenta les idées protectionnistes et fut maintenu au pouvoir dans le cabinet Fallières, formé le 29 janvier 1883, et qui dura jusqu'au 20 février de la même anuéa. Tombé avec ses tenu au pouvoir dans le cabinet l'allières, formé le 29 janvier 1883, et qui dura jusqu'au 20 février de la même année Tombé avec ses collègues sur la question de l'expulsion des princes, il revint à son siège dedéputé et opina comme précédemment, dans le sens opportuniste : contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits du Tonkin, etc. Il fut rappelé au ministère du Commerce, le 6 avril 1885, dans la combinaison H. Brisson : son troisième passage aux affaires dura jusqu'au 6 janvier 1885. Les elections du 4 octobre 1885 avaient pas été favorables à M. Perre Legrand, qui ne rentra à la Chambre nouvelle, comme député du Nord, qu'à la faveur d'une élection partielle, le 27 novembre 1887 : à cette date, il fit élu avec 146,495 voix (275,713 votants et 356,918 inscrits), et reprit sa place à gauche date, 17th that vectors, et reprit sa place à gauche jusqu'au jour ou, pour la quatrième fois, il fut nommé ministre du Commerce, le 3 avril 1888, dans le cabinet Floquet. Il quitta le pouvoir avec ses collègues, le 22 février 1889; il vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre l'ajournement indéfini de la Constitution (clute du ministère dont il faisait partie), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LEGRAND (ARTHUR-MARIE-ALEXIS), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Paris le 28 octobre 1833, fils de M. Alexis-Baptiste-Victor Legrand (Voy. plus haut), fit son droit, fut reçu, au concours, auditeur au conseil d'Etat, attaché à la section des travaux publics que son père avait présidée, et devint secrétaire d'un-grand nombre de commissions, de la marine marchande, de l'échelle mobile, du code rural, des établissements de crédit, de la législation des mines, etc. Chargé, en 1862, d'une mission en Angleterre, à l'occasion de l'Exposition universelle, il fut, à son retour, décoré de la Légion d'honneur. En 1865 et 1866, il coopéra, comme attaché au conseil supérieur du commerce, à la grande enquête sur la circulation fiduciaire et monétaire, et fut élu (1866) conseil-

ler général du canton de Barenton (Manches et nommé maître des requêtes la même année. Lors de la dissolution des conseils genéraux par Lors de la dissolution des conseils généraux par Gambetta (26 décembre 1870), il prit, avec le coute Daru, l'initiative d'une protestation contre cette mesure. Il était maire de Milly, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le 4° sur 11, par 72,427 voix sur 98,856 votants, et 153,878 inscrits. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, dont il fut l'un des dix premiers fondateurs, fit partie de la commission des chemius de fer, de la commission des marchés, d martre, à laquelle il soumit une rédaction qui est devenue la loi, rapporteur des commissions des chemins de fer d'intérêt local, des canaux, du mode de nomination du gouverneur de la Banque de France, etc. ; il proposa de nombreux amendements sur les lois concernant l'enseignement primaire, la marine marchande, l'a-mélioration de la situation des gendarmes, etc., et parla notamment contre l'exercice des bouil-leurs de cru dont il défendit les intérêts en toute occasion, en faveur de la création de la caisse d'épargne postale dont la proposition était due à son initiative, contre le privilège de était due à son initiative, contre le privilège de l'Imprimerie nationale, etc. Il vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service militaire de trois aus, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septemat, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles, pour la loi sur l'enseignement supérieur. Candidat aux élections du 20 février 1876 dans l'arrondissement de Mortain, i' fut réélu par 9,898 voix sur 13,923 votants et 17,923 inscrits, contre 3,904 voix M. Labiche, républicain, reprit sa place à la M. Labiche, républicain, reprit sa place à la droite bonapartiste et soutint le cabinet du 16 mai. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, les électeurs de Mortain lui renouvelèrent son mandat (14 octobre 1877) par 9,577 voix sur 15,353 votants et 18,232 inscrits, contre 5,720 voix à M. Labiche. Il appuya les derniers efforts de résistance du cabinet du 16 mai, et vota *pour* la proposition Touchard (janvier 1878) et contre les ministères républi-de banque fiduciaire (1880); Eludes économiques (1881); L'industrie chevaline (1883); Les Bouilleurs de cru (1884); L'impôt foncter sur les propriétés non bâties; Le Crédit agri-cole (1886), etc.

LEGRAND (LOUIS-DÉSIRÉ), député de 1876 à 1882, né à Valenciennes (Nord) le 30 mars 1842, fit de bonnes études au lycée Louis-le-Grand, puis étudia le droit et fut reçut docteur. Il poursuivit, d'autre part, ses études littéraires jusqu'au grade de docteur ès lettres, qu'il conand the second second

quit avec une these latine sur Leibniz, et une these française sur Sénac de Meilhan et l'intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI. Avocat à Valenciennes, il manifesta Louis XVI. Avocat à Valenciennes, il manifesta des opinions liberales qui le firent nommer, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de sa ville natale. Après avoir vainement tenté de se faire élire, le 8 février 1871, représentant du Nord a l'Assemblée nationale, il n'obtint que 52,000 voix sur 262,927 votants, il donna sa démission de sous-préfet (avril), et devint conseiler municipal de Valenciennes et conseiller général du canton sud de cette ville. En outre il était au nombre des administrateurs d'une des crandes consenses. il était au nombre des administrateurs d'une des grandes compagnies houillères de la région. Elu, le 20 février 1876, comme républicain, député de la 1 ° circonscription de Valenciennes, par 9.014 voix (14,476 votants, 18,441 inscrits, contre 5,244 à M. le baron Michel, bonapartiste, contre 5,244 a M. le baron Michel, bonapartiste, il prit place à gauche, intervint dans la discussion du budget pour défendre les intérêts agricoles du Nord, et fut un des 363 adversaires du gouvernement du Seize-Mai. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 9,476 voix 15,961 vo-tants, 18,984 inscrits), contre 6,444 à M. Mariage, candidat officiel du Maréchal. Il reprit alors sa place dans les ranges de la gauche respective. alors sa place dans les rangs de la gauche r-publicaine, avec laquelle il vota pour l'article 7, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, contre la liberté absolue de réunion, d'association et de presse, etc., et pour la politique opportuniste. En juin 1880, il préconisa, comme solution de la question d'Orient, la constitution des nationalités chrétiennes en Etats indépendent des nationalités chretiennes en Etats Indépendants, et conseilla de reprendre à l'extérieur une politique active, avec beaucoup de prudence. En novembre de la même année, il développa, au nom de son groupe, une interpellation destinée à obtenir un vote de confiance au cabinet Ferry reconstitué. En janvier 1881, il combattit tès vignaeut la prepartition Navent tou tit très vivement la proposition Naquet ten-dant au rétablissement du divorce, Il fit voter, en juillet, que les membres de tout syndicat professionnel chargés de la direction de ce syndiprofessionnel chargés de la direction de ce syndicat devraient être Français. Réélu de nouveau, le 21 août 1881, par 9,843 voix (12,007 votants, 19,616 inscrits), il prit la parole l'année d'après, comme rapporteur de la loi sur l'expulsion des étrangers. Mais, ayant été nommé, le 30 octobre 1882, ministre plénipotentiaire de France à La Haye, il donna sa dénission de député et fut remplacé à la Chambre par M. A. Giard, radical. M. Louis Legrand fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Nord, où il réunit, sans être éla, 118,206 voix (292,696 votants). On a de lui un Traité sur le mariage au point de vue moral et social, légal et religieux, couronné par l'académie des sciences morales et politiques (1879). démie des sciences morales et politiques (1879).

LEGRAND (LOUIS-HUBERT-JOSEPH), dit LEGRAND DE LECELLES, député de 1885 à 1887, né à Lecelles (Nord) le 29 octobre 1826, mort à Lecelles (20 octobre 1887, fit de bonnes études, se fit recevoir avocat et débuta au barreau de Douai. Membre du conseil de l'ordre pendant dix-huit ans, et trois fois bâtonnier, il représenta, depuis 1868, le canton de Saint-Amand (rive gauche) au conseil général du Nord, dont il fut, à diverses reprises, vice-président. M. Legrand de Lecelles, qui possédait dans le département d'importantes propriétés, fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste du Nord, et élu député, le 3° sur 20, par 162,730 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Il siégea à droite, prit une part assez active à plusieurs discussions, notamment à celle de l'enseigne-

ment primaire, et vota constamment avec le parti conservateur, jusqu'au moment où il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie. Il était vice-président du conseil d'administration des mines de Donchy.

LEGRAND Géray), membre du Sénat, né à Lille (Nord) le 28 mai 1837, homme de lettres, chevalier de la Légion d'homneur et maire de Lille, fut désigné, lors de l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans le Nord, le 21 juin 1888, comme candidat du parti républicain modère, par suite de l'attribution au département du Nord, conformément à la loi du 9 décembre 1884, du siège d'inamovible remdu vacant par le décès de M. Hippolyte Carnot. Au premier tour de scrutin, M. Géry Legrand, opportuniste, obtint 1,043 voix; M. Giard, radical, 225; le général L'Hérillier, conservateur, 1,058. Le second tour donna 1,194 voix à M. Géry Legrand, élu; 78 à M. Giard, et 1,059 à M. L'Hérillier. Dans l'intervalle des deux tours de scrutin avait eu lieu une réunion où les délégués radicaux avaient été laissés libres de leurs votes, mais sous réserve de s'organiser à l'avenir en dehors de toute alliance avec les opportunistes. M. Géry Legrand prit place à la gauche du Sénat et vota, avec la majorité, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à snivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

## LEGRAND. - Voy. BOISLANDRY (DE).

LEGRAS (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Paris le 5 février 1749, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de Saint-Germain-en-Laye. Elu, le 8 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 14° et dernier, par 262 voix sur 376 votants, il n'y prit jamais la parole, et vota avec la majorité.

LEGRAVERAND (Jean-Marie-Emmanuel-François), représentant à la Chambre des Cent-Joures, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 8 mai 1776, mort à Paris le 23 décembre 1827, fils de Emmanuel-André Legraverand, avocat, et de Frauçoise-Julienne-Pauline Malberbe, se destina d'abord à la médecine; il renonça bientôt à cette carrière pour entrer dans l'administration et fut secrétaire de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine, puis chef de bureau au ministère de la Justice. Promu, en 1813, chef de la division des affaires criminelles et des grâces, il conserva ces fonctions sous la première Restauration, et fut élu, le 12 mai 1815, par l'arrondissement de Rennes, avec 70 voix sur 85 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il n'eut d'ailleurs qu'un rôle effacé. Après la session, il reprit la direction des affaires criminelles et des grâces, fut appelé (1819) à faire partie du conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire, et fut remplacé dans sa direction, en 1822, par M. Rives. Chevalier de la Légion d'honneur, Legraverand, après avoir quitté la chancellerie, s'était fait inscrire comme avocat à la cour royale de Paris.

LEGRAVERAND (GUILLAUME-MARIE-JEAN-RENE), député de 1817 à 1822, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 9 février 1765, mort à Rennes le 27 mai 1834, cousin du précédent, avec lequel tous les biographes l'ont jusqu'à présent confondu, s'occupa aussi de jurisprudence et fut

nommé, le 17 janvier 1806, professeur à la faculté de droit de Rennes. Devenu avocat général près la cour impériale de cette ville, il fut promu conseiller à la même cour par le gouvernement de la Restauration le 4 août 1818. Dans l'intervalle, il avait été élu (20 septembre 1815, de la cour la conseille de la Restauration le 4 août 1818. 1817) député d'Ille-et-Vilaine, au collège de département, par 450 voix (882 votants, 1,010 inscrits). Il prit place au côté gauche, parut plusieurs fois à la tribune, parla sur le régime de la presse, combattit la loi des élections, et accusa les hommes du côté droit de « s'isoler des réunions électorales pour avoir le droit de des reunions electorales pour avoir le droit de les calomnier ». Il vota contre le monopole du tabac, et, dans la session de 1819, contre les lois d'exception (loi suspensive de la liberté individuelle). Il proposa, sans succès, un amen-dement portant que les députés qui seraient promus par le gouvernement à un emploi amo-vible cesseraient de faire partie de la Chambre, à moins qu'ils ne se soumissent à la réélection. Legraverand échona, le 9 mai 1822, dans le 2° arrondissement d'Ille-et-Vilaine, avec 181 voix 2° arrondissement d'Ille-et-Vilaine, avec 181 voix contre 282 à M. de Corbière, contre lequel il se représenta encore vainement en 1824 et en 1827. La révolution de 1830 le fit président de chambre à Rennes. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages de jurisprudence estimés, particulièrement sur le droit criminel. Chevalier de la Légion d'honneur.

LEGRAVERAND (HIPPOLYTE-JEAN-HENRI-FRANÇOIS), député de 1842 à 1848, représentant en 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 7 ayril François), depute de 1842 a 1848, representant en 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 7 avril 1806, mort à Paris le 11 juin 1870, fils du précédent, était avocat à la courroyale de Paris, lorsqu'il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 2° collège d'Ille-et-Vilaine (Rennes), par 190 voix (287 votants, 332 inscrits), contre 97 à M. Jollivet, Il prit place dans le parti libéral, siégea à la gauche dynastique à côté de Boulay de la Meurthe, fut réélu, le 1er août 1846, par 164 voix (170 votants, 244 inscrits), et vota contre l'indennité Pritchard, pour la proposition relative aux députés fonctionnaires, contre le cabinet Guizot. Le 23 avril 1848, le département de l'Ille-et-Vilaine l'clut représentant à l'Assemblée constituante, le 1er sur 14, par 125,542 voix (132,609 votants, 152,985 inscrits). Il prit place au centre, fit partie du comité de législation, et vota presque toujours avec la majorité, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Caussidière, contre les pour suites contre Caussidière, contre les pour suites contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution par le peuple, pour les pour l Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il s'éleva cependant contre la politique de l'Elysée et, le 29 février 1852, posa sa candidature d'opposition au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine; mais il échoua avec 2,102 voix contre 1,932 à l'élu officiel, M. Pongérard, et 3,877 à M. de Kermarec, légitimiste et ancien représentant. Une nouvelle tentative, aux élections générales du 24 mai 1869, ne lui donna encore que 5,655 voix contre 23,302 au candidat officiel élu, M. de Piré. ciel élu, M. de Piré.

LE GRESSIER DE BELLANNOY (FRAN-CIS-JOSEPH-ALEXIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Boulogne-sur-Mer le 17 juillet 1746, mort à Samer, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, le 4 octobre 1816, fils du creftier de la suivide page de la complème de la c greffier de la sénéchaussée de Boulogne, était

avocat au parlement et à la sénéchauss e de Boulonnais, et bailli de Tingry depuis 1782 quand eurent lieu les élections aux Etats Gi-néraux de 1789. Il fut un des délégués et la paroisse de Samer, commissaire à la reda tion des cahiers du tiers-état du Boulonnais, e elg. des cabiers du tiers-état du Boulonnais, et du le 30 mars 1789, premier député suppléant du tiers-état de cette-sénéchaussée aux États-Genétiers-état de cette sénéchaussée aux Etats-teneraux. Il n'eut pas à sièger à la Constituante, ce qui lui permit d'être candidat à l'Assendèle législative. Il était à cette époque administrateur du district de Boulogne-sur-Mer. E fut élu député du Pas-de-Calais, le 30 août 1701, le 4° sur 11, par 320 voix sur 633 votants. Il declara après són élection « qu'il abandonnerai sa famille et ses jours s'il le fallait pour le bonheur de ses électeurs et le bien de sa patrie ». Il siécea parmi les modérés et se retire trie ». Il siégea parmi les modérés et ce refira à Samer après la session.

LEGRIX DE LASALLE (JEAN-BAPTISTE JAC Ques), député au Corps législatif de l'an XI à 1811, député de 1827 à 1831, né à Bordeaux (Gironde) le 10 mai 1766, mort à Bordeaux le Gironde) le 10 mai 1766, mort à Bordeaux le 17 juillet 1840, « fils de messire Jacques Legrix, chevalier, président, trésorier de France, et de dame Madeleine Mathieux, propriétaire à libre deaux, fut élu, le 9 thermidor an XI, par le 8énat conservateur, député de la Gironde au Corps législaif. Ce mandat lui ayant été renouvelé le 18 février 1808, Legrix de Lasalle siègea jusqu'à la fin de l'Empire. Conseiller général de la Gironde (1811-1828 et 1831-1835), il adhéra à la déchéance de Napoléon, se porta de nouveau candidat à la députation le 24 novembre 1827, et fut élu, par le collège de département de la Gironde, avec 268 voix su 526 votants et 637 inscrits. Il vota l'adresse des 221 contre le cabinet Polignac, obtint sa réglection, comme royaliste constitutionnel, le 3 juillet 1830, avec 291 voix 562 votants, et quitta la Chambre en 1831, après avoir prété quitta la Chambre en 1831, après avoir preté serment au gouvernement de Louis-Philippe. Il avait épousé la fille de M. Journu-Aubert, sénateur.

LEGROS (JEAN-CHARLES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Paris le 15 décembre 1712, nort à Paris le 21 janvier 1790, chancine de la Sainte-Chapelle, était prévôt de Saint-Louis du Louvre, et directeur de la maison et société royale de Navarre, quand il fut élu, le 30 avril 1780, par la ville de Paris, député du clergé aux Etats-Généraux. Il marqua peu dans l'assemblée et mourut au cours de la session.

LEGROS-DEVOT (NICOLAS-AUGUSTE), représentant en 1849, né à Calais (Pas-de-Calais le 15 août 1803, mort à Calais, le 29 juillet 1854, propriétaire dans cette ville, avait été successivement, comme il le dit dans sa circulaire da 5 avril 1849, chef de la garde nationale, adminis 5 avril 1849, chef de la garde nationale, administrateur d'établissement de bienfaisance, membre des comités local et supérieur d'instructi membre des comités local et supérieur d'instructi membre du conseil général du département et membre du conseil général du commerce, lorsqu'il fut inscrit, le 13 mai 1849, sur la liste conservatrice, comme candidat à l'Assemblée législative, et élu représentant du Pas-de-Calais, le 7° sur 15, par 79,756 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits). Il siègea à droite et se prononça: pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Chevalier de la Légion d'honneur.

LE GUAY (Albert-Léon, Baron), membre du

75

sénat, né à Paris le 3 juillet 1827, riche propriétaire dans Maine-et-Loire, s'était spécialement cecupé d'agriculture lorsqu'il entra dans l'administration, le 28 mars 1871, comme préfet de ce département. Le gouvernement de « l'ordre meral » lui donna de l'avancement : M. Beulé le nomma secrétaire général du ministère de l'Intérieur, poste qu'il occupa du 17 juin 1873 au 21 décembre suivant; il eut en même temps le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Envoyé ensuite à la préfecture du Nord, il fait candidat des conservateurs-monarchistes de Mainc-et-Loire aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et fut élu sénateur, le 3¢ et dernier, par 328 voix (465 votants). Le baron Le Guay prit place à droite, vota pour la dissolution de la Chambre des députés, soutint le gouvernement du Seize-Mai, combattit le ministère pufaure, et fut réélu sénateur de Maine-et-Loire, le 5 janvier 1879, par 318 voix (460 votants). Il continua d'opiner avec le parti conservateur : contre l'article 7, contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le divorce, contre les crédits du Tonkin, etc., et obtint encore le renouvellement de son mandat, le 5 janvier 1888, par 703 voix sur 960 votants; il se prononça, en dernier lieu, contre le réfablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la Haute-Cour contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'homeur 11 octobre 1873), commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

LE GUAY (GILBERT-LOUIS), député de 1885 à 1889, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 12 mai 1839, fut d'abord notaire à Randan, dans son département. Conseiller général pour ce carton et secrétaire du conseil, il entra dans l'administration, en 1876, comme secrétaire général de la Haute-Savoie. Sous-préfet de Verdun en 1877, il fut révoqué par le gouvernement du Seize-Mai, et promu, en décembre, prétet de la Haute-Savoie. Il passa de la (1879) à la préfecture du Finistère, puis à celle de la Corse (1881). La faveur de Gambetta le fit appeler, en 1882, aux fonctions de directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il doma sa démission de ces fonctions en avril 1885, pour poser sa candidature aux prochaines élections législatives d'octobre: porté, par le « congrès républicain », sur la liste opportuniste du Puy-de-Dôme, il fut élu député, le 18 octobre, au second tour de scrutin, le 4's ur 9, ar 78,063 voix (132,128 votants, 169,883 inscrits). Il s'assit à la gauche de la Chambre, vota avec la majorité pour les divers ministères de la législature, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février 1889), pour les poursuites contre le général Boulanger. Commandeur de la Légion d'honneur.

LE GUEN (PIERRE-MARIE), député en 1789. né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1722, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 24 juin 1789, avait été, avant la Révolution, curé d'Argenteuil (9 mai 1764), et doyen rural de Montmorency (19 octobre 1787). Le 21 avril 1789, il fut élu par la prévôté et vicomté de Paris député du clergé aux Etats-Généraux. Il eut à peine le temps de siéger, étant mort à Versailles dès le 24 juin suivant, ainsi qu'en fait foi son acte de décès. « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le vingt-cinq juin, M. Pierre-Marie Le Guen, curé d'Argenteuil, diocèse de Paris, décèdé hier, âgé d'environ soixante-sept ans, premier député aux Etats-Généraux à Versailles pour la vicomté de Paris hors les murs, a été inhumé sur le bon du roi, dans l'ancienne église de cette paroisse, par nous soussigné curé, etc... »

LE GUEN (EDOUARD-MARIE), membre du Sénat, né à Brest (Finistère) le 31 août 1826, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et s'inscrivit au barreau de sa ville natale. D'opinions conservatrices, il se présenta, comme candidat monarchiste, à l'Assemblée nationale. lors de l'élection complémentaire du 2 juillet 1871 dans le Finistère : il obtint 33,528 voix (93,916 votants), contre 67,571 au dernier élu, républicain. Le 14 décembre 1873, il échona encore, à une élection partielle, motivée par le décès de M. de Tréveneuc, avec 43,337 voix contre 62,788 à l'élu républicain, M. Swiney. Mais, le 5 novembre 1882, le décès de M. de Forsanz ouvrit à M. Le Guen les portes du Sénat : élu sénateur du l'inistère par 197 voix (385 votants), il siégea à droite, et vota constamment avec la minorité monarchiste, contre le rétablissement du divorce et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Il obtint le renouvellement de son mandat, le 25 janvier 1885, avec 595 voix (1,170 votants), vit son élection invalidée comme celle de ses collègues du même département le 26 juin suivant, et fut, d'ailleurs, défitivement réclu. le 26 juillet, par 594 voix sur 1,171 votants. Il reprit alors sa place à droite, se prononça contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, etc., et vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la Haute-Cour contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

LE GUEN DE KERANGAL (GUY GABRIEL-FRANÇOIS-MARIE), député en 1789, né à Landivisiau (Finistère) le 25 mars 1746, mort à Landivisiau le 16 avril 1817, fils de Guy Le Guen et d'Anne de Kérangal, était marchand de toiles et négociant en vins à Landivisiau avant la Révolution. Dépaté, en février 1789, aux Etats de Bretagne, il fut élu, le 4 avril suivant, député aux Etats-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Lesneven, avec 109 voix. Il no monta à la tribune que pour appuyer, dans la nuit du 4 août, la généreuse initiative du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon pour la suppression des droits féodaux, et son discours, rès applaudi, décida des sacrifices consentis dans cette mémorable séance: «Soyons justes, Messieurs, s'écria-t-il à un moment; qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non seulement la pudeur mais l'humanité même. Qu'on nous apporte ces titres qui humillent l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

« Qui de nous, Messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public? » Le Guen entretint une correspondance suivie avec ses électeurs. Il revint à Landivisiau après la session, et fut nommé procureur-syndic de cette commune. Suspect pendart la Terreur, il fut arrêté, jeté en prison, et ne fut élargi qu'un an après (18 novembre 1794). Rendu à ses occupations commerciales, il se tint à l'écart de la politique, et mourut sous la Restauration, à 71 ans.

LEGUEVEL DE LA VILLE-ÈS-JOUX (JEAN-MARIE-JULES-PASCHAL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Josselin (Morbihan) le 25 novembre 17:9, mort à une date inconnue, « fils de noble-maître Mathurin-Jean Leguevel de la Ville-ès-Joux, avocat, et de dame Françoise-Elisabeth Le Viavant », était fabricant de toiles à Landivisiau, quand il fut élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Ploèrmel à la Chambre des Cent-Jours, par 42 voix sur 59 votants. Il fit sans succès, dans cette courte législature, une proposition tendant à réprimer les « délits commis par les brigands prenant le titre de bandes royales »; il demandait que tous les révoltés, leurs ascendants et descendants, fussent mis hors la loi. L'ordre du jour fut prononce.

LE GUILLOU DE KERINCUFF (Joseph-Jean-Marie), député en 1789, né à Coray (Finistère) le 19 mars 1748, mort à Quimper (Finistère) le 29 unitet 1823, était avocat à Quimper et échevin de cette ville (1785) avant la Révolution. Il se mit à la tête, à Quimper, du mouvement réformiste qui précèda les élections aux Etats-Généraux, assista aux Etats de Bretagne (décembre 1788), et, le 22 avril 1789, fut élu, par le tiersétat de la sénéchausse de Quimper, député aux Etats-Généraux. Les incidents révolutionnaires qui se déroulèrent en juillet à Paris et en octobre à Versailles lui firent remettre sa démission de deputé dés le 6 novembre 1789. Il revint à Quimper, fut nommé maire (1790), et dirigea avec tant de zèle les opérations électorales nécessitées par l'organisation des administrations nouvelles, qu'on lui vota des remerciements officiels. Elu juge au tribunal de Quimper en 1791, il fut encore élu, en janvier 1792, président du tribunal criminel du Finistère. Lorsque les représentants en mission «épurèrent» les administrations du département, Le Guillou, trouvé trop tiède, fut non seulement remplacé, mais encore jeté en prison; il obtint promptement sa mise en liberté, et, après le 9 thermidor, reprit ses fonctions de président du tribunal criminel; il y fit preuve d'une certaine modération, et fut maintenu sur son siège à la nouvelle élection du 26 vendémiaire an IV. Le gouvernement consulaire le nomma, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XIII, il fut créé chevalier de l'Empire le 24 juin 1809, et, lors de la réorganisation des cours et des tribunaux, devint (14 avril 1811) premier président à la cour impériale de Rennes. Il fut admis à la retraite le 3 janvier 1816.

LEHARDY (PIERRE), membre de la Convention, né a Dinan (Côtes-du-Nord) le 10 février 1758, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, exerçait la profession de médecin et les fonctions de

procureur-syndic de district à Josselin. President de l'assemblée électorale d'Auray pour l'élection des députés à la Couvention, il fatélu lui-même, le 5 septembre 1792, député de Morbihan à la Convention, le 2 sur 8, par 230 voix (415 votants . Il parla sur le mode de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, combatif Manuel qui attaquait la constitution civile de clergé, et déclara à ce propos que « sans les évêques, la république serait perdue »; puis de nonça (1793) le ministre Pache, et, lors de procès de Louis XVI, présenta une série de procès de Louis XVI, présenta une série de pour l'appel au peuple en motivant ainsi set opinion:

« On nous dit qu'il faut éviter la guerre civile en n'appelant pas au peuple. Moi, je n'ai pas si mauvaise opinion de notre souverain. Gardons-nous de penser comme les anarchistes. Je suis persuadé que cette faction a l'intentied d'exciter la guerre civile. Je dis oui, » Sur l'application de la peine (3º appel nominal), il repondit: « Je regarderais la liberte de mon pays comme entièrement aneantie, si nous étions a la fois accusateurs, juges et législateurs. Non nous ne sommes pas juges. Si je considérais la Convention comme juge, je demanderais qu'ellexclût au moins soixante de ses membres. La malheureuse histoire de tous les peuples nous apprend que la mort des rois n'a jamais éte utile à la liberté. Je désire que Louis soit mis en état de détention tant que la république courra quelques risques, et jusqu'au momen où le peuple aura accepté la Constitution; alors et seulement alors, vous décréterez le bannis-sement. »

Ardent à réclamer, le 26 février suivant, li mise en accusation de Marat, il s'opposa, le 16 mars, a la suppression de la maison de Saint-Cyr, et reprocha amérement à ses collègues de la Montagne de toujours chercher à detruire, jamais à éditier. Lié avec les Girondins, il s'attira de vives attaques de la part du parti Jacobin et des sections de Paris (15 avril), equi n'empêcha pas l'assemblée de le choisi pour secrétaire trois jours après. Le 19 mai, il prit la parole pour appuyer une pétition des habitants d'Orléans qui protestaient contre leagissements de Léonard Bourdon; il ajouta que « les noms de royalistes et de contre-révolutionnaires étaient devenus synonymes de ceux d'amis de l'ordre et des lois ». Le 31 mai, il demanda qu'on en appelât aux « bons ci toyens de Paris. » Son attitude dans cette journée amena son arrestation, à son domicile, le surlendemain 2 juin. Décrété d'accusation la octobre, il fut, le 30, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et executé le lendemain. Au moment où le couteau tombait, il cria: « Vive la République! »

LE HARIVEL (FRANÇOIS), député au Cors législatif de 1853 à 1859, né à Fongères (Illeet-Vilaine) le 8 janvier 1812, mort à Paris le 15 novembre 1859, négociant en toiles, fut désgné par le gouvernement impérial comme candidat officiel au Corps législatif dans la 3° circonscription d'Ille-et-Vilaine, lors de l'élection partielle motivée par la démission de M. Audren de Kerdrel. Il fut élu député, le 30 janvier 1853, par 20,034 voix sur 24,893 votants et 43,869 inscrits, contre 2,648 à M. Corbineau et 2,137 à M. Bertin. Il siégea dans la majorité parmi les partisans zélés du gouvernement, avec lesquels il vota constamment, fut réélu, le 22 juin 1857, par 25,993 voix (26,746 votants,

40,050 inscrits], contre 651 à M. Jumelais, et étant décède au cours de la législature, eut jour successeur à la Chambre, le 18 décembre 1859, M. de Dalmas.

LEHAULT (Bernard-Pierre), membre de la Convention, député au Conseil des Auciens, né à Beaument-sur-Sarthe (Sarthe) le 14 février 1752, mort à Mamers (Sarthe) le 31 décembre 1827, juge, puis receveur du district à Mamers, fut élu, le 7 septembre 1792, 1er suppléant de la Sarthe à la Convention, « à la pluralité des voix » sur 523 votants. Admis à siéger le 16 pluviôse au H. en remplacement de Chevalier démissionnaire, il vota contre Robespierre au et courut des dangers lors de l'insurrection de prairial. Le 22 vendémiaire au IV, Lehault fut réélu député de la Sarthe au Conseil des Anciens, par 176 voix (303 votants). Ce mandat lui fut renouveié le 25 germinal au VI. S'étant mentré favorable au coup d'État de Bonaparte, il fut nommé (3 floréal au VII) adjoint au maire de Mamers et, quelques jours après 9 floréal), juge au tribunal civil de la même ville, dout il devint plus tard président. La Restauration lui accorda, le 27 mars 1816, le titre de président honoraire du tribunal de Mamers.

LE HÉRISSÉ RENÉ-FELIX), deputé de 1886 à 1889, né à Antrain (Ille-et-Vilaine) le 14 décembre 1857, entra à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, en sortit, le 1º octobre 1878, dans le 8º cuirassiers avec le grade de sous-lieutenant, et fut promu lieutenant le 16 mars 1883, au 24º régiment de dragons. Riche propriétaire dans le département d'Ille-et-Vilaine, il fut choisi comme candidat républicain, lors de l'élection partielle qui cut lieu, le 14 février 1886, pour remplacer M. de la Riboissière, démissionnaire, et fut élu député du département par 56,126 voix 63,613 votants. 151,011 inscrits). Il donna alors sa démission d'officier au moment où il venait d'être propose pour le grade de capitaine, et prit place au Palais-Bourbon à la gauche radicale. L'un des plus jeunes membres de la Chambre des députés, il siégea au bureau, en 1887, comme secrétaire provisoire. La même amée, il adressa au ministre de la Guerre une question sur la divulgation du sujet d'une composition des examens pour l'Ecole spéciale militaire, prit une part active à la discussion du projet de loi organique sur l'armée, presenta un amendement tendant au renvoi, après un an de service, des soldats du train des équipages et de ceux des sections d'ouvriers et d'infimiers, et parla sur le projet de loi portant création de nouveaux régiments de cavalerie et suppression du 6º escadron dans chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique. En 1888, M. Le Hérissé fut élu secrétaire de la Chambre. Il déposa une proposition tendant à rendre inéligibles, en cas d'élections partielles, les ministres en exercice ou démissionnaires depuis moins de six mois, prit part à la discussion du budget de la guerre et de celui des postes et télégraphes, etc., et donna une entière adhésion à la politique préconisée par legénéral Boulanger. Il fit partie du comité dit « républicain national », s'associa à tous ses actes, mena, dans le département de l'Aisne, la campagne çui aboutit à la première élection législative du général Boulanger, donna sa démission de secrétaire

s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889, et vota pour l'ajournement indéfini de la revision de la constrution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Conseiller municipal d'Antrain, maire de cette ville révequéen raison de son attitude boulangiste, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, directeur politique du journal La Cocarde.

LEHIR (César-Marie), député au Corpsiégislatif de 1811 à 1815, né à Ploudelmézeau d'inistère le 20 décembre 1764, mort à Brest Finistère: le 15 décembre 1849, « fils de mattre Yves-César Lehir, avocat à la cour et procureur fiscal de la juridiction de Kleck, et de dame Marie-Joséphe Provost», était avocat avant la Révolution. Il remplit successivement les fonctions d'administrateur du district de Brest, de procureur-syndic, de commissaire auditeur à la cour martiale de Brest, de jugesuppléant au tribunal civil, fut nommé conseiller municipal de la ville de Brest, et se vit désigné, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département du Finistère. Il siég: a jusqu'en 1815, vota la déchéance de Napoléon, et, dans la session des douanes, un projet sur les laines.

LEHON (LOUIS-XAVIER-LÉOPOLD-ALFRED, comrs), député de 1857 à 1870, né à Paris le 31 octobre 1879, était le fils ainé de Charles-Ainé-Joseph Lehon diplomate et homme politique belge, qui avait épousé une demoiselle Mosselmann, c-tébre à Paris sous Louis-Philippe par sa beauté, son esprit et par ses relations avec le comte de Morny. Le conte Louis-Xavier-Léopold entra de très bonne heure au conseil d'État comme auditeur, et devint maître des requêtes; lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il remplissait auprès de M. de Morny, son protecteur naturel, les fonctions de chef du cabinet. En cette qualité, il fut chargé de surveiller le départ pour l'exil du colonel Charras expulsé de France, et s'attira du colonel (c. Charras) une apostrophe que Victor Hugo a rapportée. L'Empire servit puissamment la fortune politique de M. Lehon, qui se présenta, le 7 mars 1857, avec le patronage officiel, pour recueillir la succession au Corps législatif comme député de la 1° circoncription de l'Ain, de M. Benoit-Champy, nommé à des tonctions dans la magistrature. Elu député par 17,391 voix (17,465 votants, 29,853 inscrits), il prit place dans la majorité dynastique, obtint sa réélection, le 22 juin suivant, par 17,746 voix (18,108 votants, 30,341 inscrits). contre 392 à Edgar Quinet, vota constamment selon les vœux du pouvoir, et fut encore réélu: le 1° juin 1863, avec 22,533 voix (22,669 votants 31,172 inscrits), et, le 24 mai 1869, avec 23,320 voix (25,740 votants, 31,670 inscrits), contre 1,513 à M. Puthod, et 826 à M. Guigues de Champvans. A la suite d'un voyage en Algéri (1868), le comte Lehon fit au Corps législatif, en faveur de l'établissement du gouvernement civil dans la colonie, plusieurs discours qui furent remarqués. Il se prononya, en 1869, pour l'Empire « libéral », signa l'interpellation des 116, vota la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. A deux reprises, mais sans

succès, il tenta, depuis lors, de rentrer au parlement: le 20 février 1876, il échoua dans la 2° circonscription de Bourg avec 5,665 voix, contre 8,353 à l'élu républicain, M. Tondu, et, le 14 octobre 1877, avec 982 voix seulement, contre 8,898 au même concurrent, réélu. Commandeur de la Légion d'honneur(15 août 1869).

LEISSEGUES DE ROSAVEN (JEAN-MARIE DE), député en 1789, né à Locronan (Finistère) le 1st juillet 1732, mort en émigration, près de Vienne (Autriche) en 1802, d'une famille originaire d'Auvergne fixée à Quimpar à la fin du xylle siècle, entra dans la Compagnie de Jésus. Professeur de philosophie au collège des jésuites à Caen au moment de leur suppression en 1703, il revint dans son pays natal comme prêtre séculier, et fut successivement recteur de Châteaulin, de Plouhinec, et prieur-recteur de Plogonnec. Le 22 avril 1789, le clergé de la sénéchanssée de Quimper l'élut député aux Etats-Généraux. Il fut des premiers à se réunir au tiers-état, et vota le plus souvent avec les partisans des réformes. Il prêta le serment civique (3 janvier 1791), mais il le rétracta trois jours après, et se vit, après la session, chassé de sa paroisse par l'évêque constitutionnel du Finistère. Il émigra, gagna Jersey et passa de la en Angleterre, puis en Allemagne. Retiré d'abord à l'aderborn, il essayait avec quelquesuns de ses confrères d'organiser, aux portes de Vienne (Autriche), une communauté de jésuites, lorsque la mort le surprit, à 70 ans.

LEJAULNE (GEORGES), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 4 novembre 1732, mort à une date inconnue, administrateur de la Seine-Inférieure, fut élu, le 23 germinal an V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 288 voix (3:14 votants). Son rôle dans cette assemblée fut très effacé, et prit fin l'année suivant.

LEJÉANS (Louis-Honoré), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 29 mai 1731, mort à Paris le 14 mars 1802, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 4 avril 1789, député du t'es aux États-Généraux par la sénéchaussée de Marseille. Le Moniteur ne cite son nom qu'à l'occasion de l'adoption d'un décret relatif à la construction du palais de justice d'Aix.

d'Aix.

LEJÉANS (GUILLAUME-LAZARE), membre du Sénat conservateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 27 janvier 1738, mort à Paris le 12 janvier 1803, frère du précèdent, appartenait comme lui au haut commerce. Il dut à cette situation d'être appelé, le 4 nivôse an VIII, par l'empereur. à faire partie du Sénat conservateur. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa mort (1803). Lazare Lejéans demeurait à Paris, « rue de la Concorde, n° 27 ».

ris, « rue de la Concorde, n° 37 ».

LEJÉAS-CARPENTIER (MARTIN, COMTE), député au Corps législatif de l'an X à 1807-membre du Sénat conservateur, pair des Cent, Jours, né à Paris le 16 octobre 1748, mort au château d'Aiserey (Côte-d'Or) le 12 décembre 1831, fils d'Antoine Lejéas, bourgeois de Paris, et de Marie-Anne Carpentier, fut reçu avocat au parlement de Dijon à l'âge de vingt ans. Au moment de la Révolution, il était receveur général des fermes de cette ville. Le gouvernement consulaire le nomma maire de Dijon. Elu, 'e 6 germinal an X, par le Sénat censervateur, député de la Côte-d'Or au Corps législatif, il siègea parmi les zélés partisans du régime impérial jusqu'au 19 août 1807,

époque à laquelle, un décret de Napole de l'appela au Sénat conservateur. Il faisait energipartie de ce corps en 1814, mais il massica point à la séance où fut votée la déchéance de l'empereur. La première Restauration he l'appela pas à la Chambre des pairs; il y priplace pendant les Cent-Jours, le 2 juin 1815, puis il revintdans la Côte-d'Or, après Waterlog, et renonça à la politique. Officier de la Lezion d'honneur.

LEJEUNE (PIERRE), député en 1791, dates de naissance et de mort incomnues, ancien officier à l'élection de l'ithiviers, tut élu, le 4 septembre 1791, député du Loiret à l'Assemblée berislative, le 3° sur 9, par 132 voix (259 votants Son rôle parlementaire n'a laissé aucune trace.

LE JEUNE (René-François), membre de la Convention, né à Mayenne (Mayenne) le 19 juillet 1729, mort à Mayenne le 5 décembre 1739, était avocat et vice-président de l'administration du district, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, député de la Mayenne à la Convention, le 8° et dernier, par 195 voix (363 votants. Il prit place parmi les modérés et, lors du proces de Louis XVI, répondit au 3° appel nominal; « C'est comme législateur que je propose une mesure de sûreté générale. La peine de moit est moins établie pour punir un coupable que pour effrayer les autres; cette loi n'a pas d'application au cas particulier dont il s'agir. Je conclus à la réclusion perpétuelle. » Il se prononça ensuite pour le sursis. Le 10 juin 17:3, il vint au secours des deux commissaires de la ville de Laval, Jourdain et Hubert, qui avaient apporté à la Convention une adresse contre les événements du 31 mai, et qui se trouvaient menacés d'un décret d'accusation : il les emmea chez lui, où ils restèrent jusqu'à deux heures du matin. Le Jeune se fit ensuite oublier jusqu'à la fin de la législature, et revint mourir à Mayenne.

LEJEUNE (SILVAIN-PHALIER), membre de la Convention, né à Issoudun (Indre) le 19 août 1758, mort a Bruxelles (Belgique) le 7 février 1827, était administrateur du district d'I-sou dun et dévoué aux idées révolutionnaires, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, député de Pindre à la Convention, le 5° sur 6, par 188 voix (321 votants). Il s'eleva contre la proposition faite, le 3 décembre, de punir de mort quiconque tenterait de rétablir la royanté, ou plutôt contre la forme donnée par Buzot à cette proposition et s'écria: « Pourquoi remettre en question ce qui a été solemnellement décidé? » Lejeune, qui siégeait à la Montagne, vota ensuite la mort du roi sans appel ni sursis. Il repoussa l'appel au peuple en disant : « Et moi je me croirais coupable de tout le sang que cette mesure pourrait faire couler: je dis: non.» Sur la question de la peine, il répondit: « La déclaration de droits dit expressément que la loi doit etre égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège. Je vote la mort du tyran, sans craindre les reproches de mes contemporains, ni de la postérité. » « D'abord très modéré, dit Prudhomme, bientôt il ne respira plus que le sang.» Il applaudit aux événements du 31 mai 1739 et à la chute des Girondins, et, le 8 juin, à la suite du rapport de Barère sur les « mesures de salut public », il prononça un long discours tendant à prouver que les mesures proposées étaient faibles et insufisantes. Envoyé en mission dans les départements de l'Indre, de la Vieune, puis de l'Oise et de l'Aisne, il se signada par la rigueur avec laqueile il poursuivit les

A Company of the Comp

aristocrates; il provoqua un décret d'accusation centre Sillery, le mari de Mme de Genlis, qui avait, dit-il, suivi à l'étranger le « traitre d'Orlèans ». Chargé de faire exécuter dans l'Oise la loi sur les subsistances, il s'acquitta de sa mission avec la même sévérité. Lejeune fut secrétaire de la Convention. A maintes reprises, tant a l'assemblée qu'aux Jacobins, il se plaignit de la persécution qui frappait les ennemis de la liberté, et de la tiédeur de certains Montagnards. Peu de temps après, il dénonça comme rovaliste un ouvrage intitulé Almanach du boncieux temps. En février 1794, il remplaça, dans le departement du Doubs, Bassal accusé de modérantisme, poursuivit avec acharnement les prêtres réfractaires, enseigna dans le Jura les prêtres des des des dans les montagnes du Jura, fut accusé par son collègue Prost d'avoir gardé luit cents louis saisis sur la frontière, etc. Ses acts durant cette mission lui attirèrent, après le 9 thermidor, de nombreuses dénonciations, dont Durand de Maillanne se fit l'écho à la tribune : « Pour repaître son imagination sangunaire, prétendit ce dernier dans son rapport. Lejeune avait fait construire une petite guilloine avec laquelle il coupait le cou à toutes les volailes destinées pour sa table; il s'en servait même pour couper les fruits, en faisant remarquer à ses convives « l'utilité générale de la machine.» Lejeune nia le fait, mais il n'en fut pas moins décrété d'accusation par la majorité thermidorienne (1er juin 1795). L'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté. Il fut nommé, peu de temp

LEJEUNE (HIPPOLYTE), dit LEJEUNE DE BELLEcour, député de 1837 à 1839, né à Pithiviers 
(Loiret) le 5 mars 1779, mort au château de Bellecour (Loiret) le 25 juillet 1863, négociantcommissionnaire en laines et safrans à Bellecour, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 
1st collège du Loiret (Pithiviers), par 217 voix 
(433 votants, 492 inscrits), contre 207 à M. de 
La Rochefoucauld. M. Lejeune s'était présenté 
aux électeurs comme candidat d'opposition et 
avait promis de voter pour la réforme électorale et pour l'abrogation des lois de septembre. 
Mais, une fois élu, il se rangea parmi les ministeriels. Il fit destituer le sous-préfet de Pifliviers qui avait cherché à empécher son élection et vota à la Chambre avec le parti de la 
cour. Aussi échoua-t-il au renouvellement du 
2 mars 1839, avec 201 voix contre 267 à l'élu, 
M. de Loynes. Cette élection ayant été annulée, M. Lejeune se représenta aux électeurs, le 
13 mai suivant, mais il ne fut pas plus heureux, 
avec 96 voix contre 240 à M. de Loynes, élu, 
et 57 à M. Dumesnil. Une dernière tentative 
aux élections générales du 9 juillet 1842 ne 
lui donna encore que 99 voix contre 311 à l'élu, 
M. de Loynes, député sortant.

LEJEUNE (PIERRE-LOUIS), député de 1855 à 1889, ne à Paris le 10 janvier 1842, se fixa dans le département de l'Indre, à sa propriété de la Brosse, près de Luzançais. A l'époque de la guerre franco-allemande, il s'engagea dans les mobiles de l'Indre et servit comme capitaine, puis comme chef de bataillon. Après la bataille

de Champigny, où il s'était distingué, il reçut la croix de la Légion d'homeur. Il commandait le bataillou de l'Indre le 31 octobre 1870, et il contribua, à ce titre, à la victoire du gouvernement de la Défense nationale à l'Hôtel de Ville. Membre du cons il général de l'Indre pour le canton de Buzançais (1871, il y opina constantement avec les conservateurs: cette attitude et la situation de maire de Buzançais et de propriétaire-agriculteur frent adopter une première fois sa candidature, aux élections législatives du 20 février 1876, par les monarchistes de la 1<sup>re</sup> circonscription de Châteauroux: il obtint, sans être élu, 4,819 voix contre 5,085 à M. Bottard, républicain, élu, et 4,248 à M. Balsan, Inscrit, aux elections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Indre, il fut élu, le 4° sur 5, par 35,248 voix (99,748 votants, 83,936 inscrits). Il siégea à droite, combattit divers ministères de la légisture, parla (avril 1887) en faveur de la surtaxe sur les cérè des, se montra favorable à la politique du général Boulanger, qu'il soutint à la Chambre et dans son département, et vota en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre le général Boulanger. Dans les derniers mois de la législature, le nom de M. Lejeune se trouva mélé à uneaffaire correctionnelle re'ative à une agence de courses.

LEJOINDRE (Joseph-François-Xavier), député de 1834 à 1836, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 1st juillet 1798, mort à Wissembourg (Bas-Rhin) le 8 juillet 1858, était juge d'instruction au tribunal de Wissembourg, lorsque le 6° collège électoral du Bas-Rhin l'envoya sièger à la Chambre des députés, le 21 juin 1834, par 98 voix (118 votants, 150 inserits). M. Lejoindre prit place au centre gauche et vota avec le « tiers-parti ». Ayant donné sa démission de député au cours de la législature, il fut remplacé, le 23 janvier 1836, par le général Schramm. Il se consacra entierement a ses fonctions judiciaires, fut nommé président du tribunal de Wissembourg, et retraité, avec ce titre, le 16 février 1859. Chevalier de la Légion d'honneur.

LEJOINDRE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-CHARLES), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 9 janvier 1805, mort à Paris le 6 janvier 1877, frère du précèdeut, fut élève de l'Ecole polytechnique et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Il passa par les grades d'ingénieur ordinaire, d'ingénieur en chef de seconde, puis de première classe, et d'inspecteur général des ponts et chaussées. Elu, le 24 mai 1869, deputé au Corps législatif dans la 3° circonscription de la Moselle par 23,396 voix sur 24,473 votants et 32,827 inscrits, il se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra au 4 septembre dans la vie privée. Officier de la Légion d'honneur.

LE JOLIS DE VILLIERS (François-Alexan-Dre-Leonor), député de 1817 à 1824, né à Villiers-Fossard (Manche le 13 juillet 1769, mort à Saint-L6 (Manche) le 21 mai 1845, d'une ancienne famille du Coteutin, « fils de messire

Alexandre-Léono Le Jolis, seuver, sieur de Villiers, et de noble dame Mathurine-Marie-Anne Germain de la Conté x, fit ses études au collège de la Fleche, et en sortit, à seize ans, Anne Germain do la Conté 2, fit ses études au collège de la Fléche, et en sortit, à seize ans, pour entrer, en qualité de cadet gentilhomme, dans le régiment de Vermandois (infanterie). L'ancion colonel de ce régiment, le marquis de Timbrune, alors gouverneur de l'Ecole militaire, protégea le janne de Villiers et le fit recevoir, après un an de service, officier au même régiment, avec lequel il alla en Corse. Démissionnaire en 1787, il s'occupa de sciences et de beaux-arts, n'émigra point pendant la Révolution, et devint, en 1790, maire de Villiers-Fossard (Manche, son pays natal. Mais un décret le priva bientôt de ces fonctions, comme ci devant noble. Il fut cependant appelé en l'an III, à faire partie du directoire de district de Saint-Ló, dont il devint maire de l'an VIII à 1803. Le 4 décembre 1809, il accepta les fonctions de conseiller de préfecture. Le 10septembre 1817, il fut élu députédu collège de département de la Manche, par 615 voix (1,128 votants, 2,031 inscrits). Il soutint le ministère, obtint sa réélection, le 20 octobre 1818, avec 727 voix (1,371 votants, 2,137 inscrits), et siégea dans la majorité jusqu'en 1824: il échoua alors dans le 1er arroudissement de la Manche (Saint-Ló), avec 88 voix contre 184 à l'élu, M. Yver. « Une chose à remarquer, écrit de lui un biographe, sur la manière dont Le Jolis remplit son mandat de 1816 à 1824, c'est qu'il donna constamment l'exemple de l'exactitude, en arrivant dans la salle des séances aux heures indiquées par les convocations, et en ne quittant sa place qu'après avoir entendu proen arrivant dans la salle des seances aux heures indiquées par les convocations, et en ne quittant sa place qu'après avoir entendu proclamer la clôture par le président. Dès ce temps-là une telle pouctualité était rare. » Nommé chevalier de la Légion d'honneur, il rentra dans la vie privée, et ne conserva que quelques places honorifiques. Il était membre du conseil général de la Manche, Il avait épousé, en 1787, la fille ainée du marquis de Géraldin (Fitz-Gerald), brigadier des armées du roi.

LEJOSNE (ETIENNE-PHILIPPE-MARIE), député en 1791, né à Douai (Nord) le 5 août 1755, mort à Santes (Nord) le 8 octobre 1841, professeur de droit, fut administrateur du district de Douai en 1790. Le 31 août 1791, il fut élu député du Nord à l'Assemblée législative, le 6 sur 12, par 594 voix (910 votants). Il se prononça pour la suppression des titres de noblesse et du costume religieux, proposa de rendre les tribunaux ambulants et fit licencier les pensionnats des maisons religieuses. Après la Législative, il rentra dans ses foyers et ne reparut plus sur la scène politique.

LEJOURDAN (ETIENNE-JEAN), député au Conseil des Anciens et membre du Tribunat, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 1756, mort à une date inconnue, avocat au parlement de Provence en 1775, fut nommé, en 1785, avocat et conseillor du roi au siège de l'amirauté de Marseille et devint conseiller à ce tribunal en 1787, situation qu'il garda jusqu'à sa suppression en 1790. Partisan de la Révolution, il prit part à la discussion qui s'eleva entre le grandprévôt de Marseille, M. de Bournissac, et le conseil de la ville, et, décrété d'ajournement personnel, se rendit à Paris, où il fournit à Mirabeau les matériaux de ses discours sur cette querelle. Lors de la réorganisation des municipalités, en 1790, il fut nommé procureur de la commune de Marseille. Après le siège et

la reprise de Toulon, il refusa de faire partie du tribunal révolutionnaire, où le représentant Albitte l'avait appelé, et, lors de l'entrée à Marseille du géneral de reille va fitte, nou Marseille du general Carteaux, il contint, non saus peine, que l'hôtel de ville ne fût pas de moli. On le nonma, après le 9 thermidor, acca-sateur public; mais il refusa cette charge, mai-gré le décret de la Convention qui déclarait suspects ceux qui n'accepteraient pas les fonctions publiques dont on avait jugé bon de les investir. On fit cependant une exception en sa faveur, car, peu de temps après, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près le tribanal civil, puis commissaire du gouvernement Rhône. Eln, le 23 germinal an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, par 123 voix (132 votants), il devint secrétaire de cette assemblée et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat. Il fit partie de la minorité qui vota contre le consulat à vie, et participa, en l'an X, à la première discussion du code civil. Eliminé en l'an XI, il fut appelé, le 16 brumaire, aux fonctions de commissaire des tribunaux civil et criminel du département des Bouches-du-Rhône, et fut maintenu à uspects ceux qui n'accepteraient pas les fone. tement des Bouches-du-Rhône, et fut maintenua ce poste jusqu'à sa suppression en 1812. Il ouvrit alors un cabinet d'avocat consultant, et ne reparut plus sur la scène politique.

LE LASSEUX (ERREST-Louis), représentant en 1871, no à la Flèche (Sarthe) le 14 mars 1813, mort à Laval (Mayenne) le 1er juin 1878, pro-priétaire et agriculteur distingué, président du prietaire et agriculteur distingue, president di comice agricole de Laval, membre du conseil de la Société des agriculteurs de France, maire de L'Huisserie (Mayenne) depuis 1846, con-seiller général de Grez-en-Bouëre depuis 1861, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, le 4° sur 7, par 63,379 voix (72,352 votants, 98,165 inscrits). Il siègea à la droite monarchiste, fut inscrit au corolle des Réservoirs et vota mour la naix Il siègea à la droite monarchiste, fut inscritair cercle des Réservoirs et vota pour la pais, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la petition des évêques, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté contre les enterrenaents civils, pour le septennat, pour l'admission des princes d'Orlèans à titre définitif dans l'armée, contre les enterrenaents civils, pour le septennat, pour l'admission des princes d'Orlèans à titre définitif dans l'armée, contre le pais contre la dissolution guales. le retour a Paris, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

LE LAY DE GRANTUGEN (GUILLAUME), député en 1789, né à Lannéassou (Finistère) le 22 avril 1742, mort à une late inconnue, était, avant la Révolution, cultivateur et premier ireutenant du guet à Plovigneau. Le 24 avril 1789, letiers état des sénéchaussées de Lamion 169, le tiers-est des senechaissees de Lamon et Morlaix l'élu député aux États-Généraux. Il vota avec la gauche constitutionnelle dans l'assemblée où son rôle fut d'ailleurs assez effacé. Ou perd sa trace après la session.

LELEU DE LA VILLE-AUX-BQIS (CLAUDE-ANTOINE), député en 1789, né à Laon (Aisue) le 13 mars 1750, mort à Laon le 7 mai 1798, était subdélégué à Laon, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Vermandois. Il vota vec les partiages de la movemble constitunéraux par le bailliage de Vermandois. Il vita avec les partisans de la monarchie constitu-tionnelle et ne parut à la tribune que pour discuter des questions de police et de législa-tion administrative. Il proposa en particulier d'exclure les serviteurs et les domestiques des assemblées primaires, et indiqua comment il fallait comprendre l'éligibilité à l'électorat et